

BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES – Année fin 2017- début 2018.

N°	Sujet de la demande posée par le Conseiller communal	Date de l'inscription	Réponse fournie par le Collège des Bourgmestre et Echevins																																				
202	Renseignements urbanistiques – quels sont les délais ?	9/10/2017	<p>En réponse, nous vous transmettons les renseignements suivants : <u>Quels sont actuellement les délais pour obtenir les renseignements urbanistiques nécessaires en vue de l'acquisition/vente d'un bien immobilier à Woluwe-Saint-Lambert et quels étaient ces délais il y a deux ans et un an ? Quand nos services pourront-ils, avec certitude, donner satisfaction aux demandeurs dans le délai prescrit par la loi (30 jours pour répondre à la demande) :</u></p> <p>Voici, sur la base de sondages effectués sur quelques mois et sur les 3 dernières années (2015, 2016 et 2017) en tenant compte de la date de réception d'une demande et de son envoi, le retard enregistré par rapport aux 30 jours légaux et calculé à partir du 31^e jour :</p> <p>ANNEE 2015 En moyenne une vingtaine de jours ;</p> <p>ANNEE 2016 En moyenne une quinzaine de jours ;</p> <p>ANNEE 2017 Du fait de l'engagement d'une personne qui a pris en charge l'étude des plans d'archives, nous avons rattrapé le retard dû à la complexité des recherches exigées dans le cadre de l'application du Code bruxellois de l'aménagement du territoire en matière de renseignements urbanistiques : plans d'archives à rechercher et établissement de tout l'historique urbanistique du bien, analyse des actes de base, contacts avec les notaires/demandeurs, vérification juridique, etc.</p> <p>Actuellement, nous sommes à jour puisque nous traitons les demandes introduites en octobre.</p>																																				
203	Frais de carburant et de téléphonie des membres du Collège en 2017	12/01/2018	<p>En réponse à votre demande, vous trouverez les différents renseignements ci-dessous :</p> <p><u>Nombre de litres de carburant consommés et frais de téléphonie des membres du Collège durant l'année 2017 :</u></p> <table border="1" data-bbox="735 1317 1457 1906"> <thead> <tr> <th data-bbox="735 1317 1018 1480">Année 2017</th> <th data-bbox="1023 1317 1246 1480">Consommation carburant Bourgmestre : 820 L/an - Echevin : 700 L/an</th> <th data-bbox="1251 1317 1457 1480">Frais de téléphonie Bourgmestre : 1.800 EUR/an - Echevin : 1.020 EUR/an</th> </tr> <tr> <th></th> <th data-bbox="1023 1487 1246 1518">Utilisés</th> <th data-bbox="1251 1487 1457 1518">EUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="735 1525 1018 1556">O. MAINGAIN</td> <td data-bbox="1023 1525 1246 1556">804,46</td> <td data-bbox="1251 1525 1457 1556">1.611,39</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1563 1018 1594">E. BOTT</td> <td data-bbox="1023 1563 1246 1594">700,28</td> <td data-bbox="1251 1563 1457 1594">1.020,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1601 1018 1632">I. MOLENBERG</td> <td data-bbox="1023 1601 1246 1632">699,32</td> <td data-bbox="1251 1601 1457 1632">1.009,52</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1639 1018 1671">M. NAHUM</td> <td data-bbox="1023 1639 1246 1671">610,00</td> <td data-bbox="1251 1639 1457 1671">1.020,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1677 1018 1709">J. DESTREE-LAURENT</td> <td data-bbox="1023 1677 1246 1709">257,46</td> <td data-bbox="1251 1677 1457 1709">389,37</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1715 1018 1747">G. MATGEN</td> <td data-bbox="1023 1715 1246 1747">698,14</td> <td data-bbox="1251 1715 1457 1747">547,77</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1753 1018 1785">J-F. THAYER</td> <td data-bbox="1023 1753 1246 1785">89,76</td> <td data-bbox="1251 1753 1457 1785">654,27</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1792 1018 1823">X. LIENART</td> <td data-bbox="1023 1792 1246 1823">622,74</td> <td data-bbox="1251 1792 1457 1823">1.016,40</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1830 1018 1861">Ph. JAQUEMYS</td> <td data-bbox="1023 1830 1246 1861">496,30</td> <td data-bbox="1251 1830 1457 1861">1.020,00</td> </tr> <tr> <td data-bbox="735 1868 1018 1899">F. HENRY</td> <td data-bbox="1023 1868 1246 1899">581,90</td> <td data-bbox="1251 1868 1457 1899">/</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Frais de représentation</u> : en application de la décision du Conseil communal du 23 janvier 2017, ceux-ci ont été supprimés avec effet au 1^{er} janvier 2017.</p>	Année 2017	Consommation carburant Bourgmestre : 820 L/an - Echevin : 700 L/an	Frais de téléphonie Bourgmestre : 1.800 EUR/an - Echevin : 1.020 EUR/an		Utilisés	EUR	O. MAINGAIN	804,46	1.611,39	E. BOTT	700,28	1.020,00	I. MOLENBERG	699,32	1.009,52	M. NAHUM	610,00	1.020,00	J. DESTREE-LAURENT	257,46	389,37	G. MATGEN	698,14	547,77	J-F. THAYER	89,76	654,27	X. LIENART	622,74	1.016,40	Ph. JAQUEMYS	496,30	1.020,00	F. HENRY	581,90	/
Année 2017	Consommation carburant Bourgmestre : 820 L/an - Echevin : 700 L/an	Frais de téléphonie Bourgmestre : 1.800 EUR/an - Echevin : 1.020 EUR/an																																					
	Utilisés	EUR																																					
O. MAINGAIN	804,46	1.611,39																																					
E. BOTT	700,28	1.020,00																																					
I. MOLENBERG	699,32	1.009,52																																					
M. NAHUM	610,00	1.020,00																																					
J. DESTREE-LAURENT	257,46	389,37																																					
G. MATGEN	698,14	547,77																																					
J-F. THAYER	89,76	654,27																																					
X. LIENART	622,74	1.016,40																																					
Ph. JAQUEMYS	496,30	1.020,00																																					
F. HENRY	581,90	/																																					

			<p><u>Frais de voyage :</u></p> <p><u>M. MAINGAIN</u> : Déplacement au siège de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) à Paris – 250 EUR engagés pour le transport (collège du 16/02/2017) – Dépense réelle : 136 EUR.</p> <p><u>MM. MAINGAIN et JAQUEMYNS + 1 fonctionnaire :</u></p> <p>! 37^e assemblée de l'AIMF à Montréal (Québec) – 4.026 EUR engagés (vols, hôtel, Visa) pour 3 personnes dont 1 membre du personnel communal (collège du 16/03/2017) – Dépenses réelles : O. MAINGAIN 770,14 EUR et Ph. JAQUEMYNS : 689,77 EUR.</p>
204	Quelles sont les décisions de justices rendues pour les litiges en cours depuis le 27/02/2017.	12/01/2018	Réponse non publiée (application de l'article 52 du règlement d'ordre intérieur)
205	Quel est le nombre d'amendes données par des agents communaux et les services de police pour les « crottes de chiens », vélos et déchets sur la voie publique.	26/01/2018	<p>En réponse à votre demande, nous vous communiquons les renseignements suivants :</p> <p><u>Au niveau communal :</u></p> <p><u>Crottes de chiens</u> : aucun procès-verbal pour infraction au règlement général de police n'a été établi car les gardiens de la paix qui constatent ces faits ne peuvent exiger la production d'une pièce d'identité mais par contre, ils adressent des avertissements.</p> <p><u>Déchets en rue</u> : les infractions en cette matière sont essentiellement sanctionnées via un règlement-taxe (règlement-taxe sur la propreté publique approuvé par le Conseil communal en séance du 19/12/2016). Les agents constatateurs sont des agents assermentés du service de la Propreté publique :</p> <p>! En 2016 : 25 procès-verbaux et 132 avertissements ont été dressés, ! En 2017 : 33 procès-verbaux et 278 avertissements ont été dressés, ! En 2018 (pour la période du 01/01 au 14/02/2018) : 6 procès-verbaux et 38 avertissements ont été dressés.</p> <p>Ces procès-verbaux concernent tous des sacs poubelles ou des cartons déposés en dehors des heures de collecte.</p> <p><u>Sanctions administratives</u> : des procès-verbaux qui concernent généralement la propreté publique, tels que :</p> <p>! 2 procès-verbaux pour infraction à l'art. 39 du RGP (Règlement général de police) (dépôt clandestin) ! 6 procès-verbaux pour infraction à l'art. 30 du RGP (souiller l'espace public) ! 1 procès-verbal pour infraction à l'art. 31 du RGP (obligation pour les marchands de produits alimentaires à consommer sur place d'assurer la propreté aux abords de l'établissement) ! 14 procès-verbaux pour infraction à l'art. 32 du RGP (cracher, uriner ou déféquer sur l'espace public) ! 1 procès-verbal pour infraction à l'art. 34 du RGP (défaut d'entretien des trottoirs et terrains)</p> <p><u>Au niveau des services de police :</u></p> <p><u>Crottes de chien</u> : en 2016 : 4 procès-verbaux SAC, 2017 : 1 procès-verbal SAC ; <u>Vélos</u> : en 2017 : 2 procès-verbaux SAC, <u>Déchets</u> : - incinération de déchets et incommodation par fumées ou odeurs, ... : en 2016 : 2 procès-verbaux SAC ;</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt clandestin : en 2017 : 1 procès-verbal et 1 procès-verbal SAC ; - Dépôt ordures ménagères en dehors des heures : en 2016 : 2 procès-verbaux SAC, en 2017 : 1 procès-verbal SAC ; - infractions à la législation relative aux déchets, du chef d'un particulier : en 2016 : 1 procès-verbal. <p><u>Souillage sur la voie publique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - uriner, déféquer, : en 2016 : 14 procès-verbaux SAC, en 2017 : 7 procès-verbaux SAC ; - autres souillures : en 2016 : 4 procès-verbaux SAC, en 2017 : 1 procès-verbal SAC.
206	Congrès de l'AIMF	26/02/2018	<p><u>Est-ce la première fois qu'une délégation de la commune a été envoyée à un congrès de l'AIMF ? Si ce n'est pas le cas, quand et où une délégation a-t-elle déjà été envoyée ? Quelles ont été les retombées positives pour la commune ?</u></p> <p>La commune de Woluwe-Saint-Lambert est membre de l'AIMF depuis 2011 et à ce titre participe aux assemblées générales de l'AIMF depuis son admission.</p> <p>Les assemblées générales se sont respectivement tenues à :</p> <p>2011 – Erevan (Arménie) – participants : Daniel FRANKIGNOUL et la responsable du service Relations Extérieures. 2012 – Abidjan (Côte d'Ivoire) – participants : Olivier MAINGAIN et la responsable du service Relations Extérieures. 2013 – Paris (France) – participants : Olivier MAINGAIN et la responsable du service Relations Extérieures. 2014 – Kinshasa (RDC) – participants : Philippe JAQUEMYNS et la responsable du service Relations Extérieures. 2015 – Tunis (Tunisie) – participant : néant 2016 – Beyrouth (Liban) – participant : Olivier MAINGAIN 2017 – Montréal (Québec) – participants : Olivier MAINGAIN, Philippe JAQUEMYNS et la responsable du service Relations Extérieures.</p> <p>Une des retombées directes pour la commune est la participation à la commission permanente des Villes innovantes de l'AIMF qui est une plateforme d'échanges de bonnes pratiques.</p> <p>De nombreuses recommandations internationales encouragent la constitution de réseaux de villes afin d'y permettre un échange d'expériences entre municipalités sur les politiques menées par chacune d'elles afin d'en améliorer les axes et retombées. Dans ce contexte, l'adhésion de Woluwe-Saint-Lambert à l'Association Internationale des Maires Francophones s'explique par le souhait du Collège d'y développer des liens avec d'autres municipalités et de favoriser ainsi les échanges d'expériences avec ces municipalités, tant de manière formelle lors des échanges durant les différentes réunions que de manière informelle pendant toute la durée de la mission. De par ces échanges autour de matières aussi diverses que la préservation de l'environnement, le développement d'initiatives en matières de villes intelligentes, le soutien à l'artisanat et aux activités créatives, l'égalité hommes/femmes et le soutien à l'autonomisation des femmes, la solidarité Nord-Sud, les modes de financement des projets,...., la commune a pu intégrer dans ses projets des améliorations et de nouvelles dimensions pour offrir un meilleur service au citoyen.</p> <p>Par ailleurs, la commune, en développant des relations avec d'autres municipalités, se tisse un réseau de villes partenaires au travers duquel elle espère, à terme, pouvoir introduire des demandes des subsides européens. En effet, en dehors du programme FEDER et du Fonds social européen, la plupart des projets européens nécessitent l'introduction d'un projet commun construit par plusieurs municipalités européennes ou des pays voisins (Europe pour les citoyens, URBACT, Horizon 2020,...). De</p>

		<p>ce fait, une meilleure connaissance entre politiques et fonctionnaires des villes, rendue possible par la participation à des événements comme l'Assemblée générale de l'AIMF ou la Commission Villes innovantes de l'AIMF, est un adjuvant important pour la constitution de tels réseaux de villes.</p> <p>Enfin, en matière de coopération internationale, compte tenu de l'expérience de nombreuses villes du Nord et du Sud membres de l'AIMF, les échanges d'idées et de projets ont permis d'imaginer de nouveaux projets avec nos partenaires de Bandalungwa et de Mbazi, notamment pour ce qui est de la dimension du genre. A la suite de l'Assemblée générale de l'AIMF tenue à Montréal, dont cette dimension était l'un des points prioritaires, de nouveaux projets à mener à Bandalungwa ont été imaginés par l'administration communale. Ils seront mis en œuvre dès que les représentants de l'administration pourront se rendre à Bandalungwa (RDC) dans des conditions de sécurité certaines.</p> <p>• <u>Sur base de quelle invitation le voyage de 2017 a-t-il été décidé par le Collège ? D'autres communes bruxelloises ont-elles participé à ce congrès ? Ne faut-il pas, le cas échéant, mutualiser les déplacements au niveau bruxellois ?</u></p> <p>La commune de Woluwe-Saint-Lambert étant membre effectif de l'AIMF depuis 2011, elle est invitée comme tous les membres de cette association à participer aux assemblées générales de l'association. C'est à cette occasion que tous les membres sont susceptibles de se rencontrer et de faire du réseautage plus global. C'est aussi à cette occasion que sont abordées les thématiques sur lesquelles l'AIMF va s'axer dans l'année à venir.</p> <p>Par ailleurs, lors de cette rencontre, l'AIMF développe chaque année un thème plus précis qui permet aux participants d'appréhender les enjeux importants en termes de développement et coopération.</p> <p>Seules 4 communes belges sont membres de l'AIMF – Liège, Namur, Bruxelles et Woluwe-Saint-Lambert. Que notre commune ait été admise au sein de cette prestigieuse association qui réunit les grandes villes et capitales de la Francophonie est la reconnaissance de son dynamisme francophone. Les dirigeants de l'AIMF sont particulièrement sensibles à la présence de notre bourgmestre au sein de leurs instances en raison de son expertise dans le domaine de la Francophonie.</p> <p>• <u>Pourquoi trois personnes devraient-elles représenter notre commune : une seule ne suffisait-elle pas ?</u></p> <p>L'AIMF insiste pour que soient présents tant des représentants politiques que des représentants de l'administration communale afin de faciliter les échanges de vue, formels et informels, dans les nombreux domaines que l'AIMF aborde lors de ces réunions. La présence du politique est considérée comme incontournable par l'AIMF car elle garantit la conclusion de relations plus fortes entre municipalités. La présence d'un agent administratif est elle aussi essentielle pour assurer la continuité des projets envisagés et des relations conclues.</p> <p>Dans le cas de cette Assemblée générale de l'AIMF, il avait été décidé d'envoyer deux représentants politiques à cette occasion en raison des sujets abordés. Le bourgmestre y assistait dans une perspective d'échanges globaux avec les personnes présentes sur les compétences globales de la commune. L'échevin de la Solidarité internationale y assistait pour ce qui avait trait aux aspects liés à l'émancipation des femmes notamment pour ce qui concerne les projets de coopération Nord-Sud afin de mieux y intégrer la</p>
--	--	--

		<p>dimension du genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Quelle est la personne du personnel communal qui accompagnait la délégation et à quel titre ?</u> <p>Renseignement non publiée (application de l'article 52 du règlement d'ordre intérieur). Cette personne suit le dossier depuis le début de l'adhésion de la commune à l'AIMF.</p> <p>L'AIMF invite toujours une personne de l'administration des communes membres et ce, pour assurer la continuité des relations entre l'association et la commune membre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Je crois me souvenir que le bourgmestre a dû revenir prématurément en raison de la situation politique (Mr Lutgen...) ; or, cette situation politique n'a aucun lien avec la gestion de notre commune. Y a-t-il eu un retour prématuré ? L'éventuel retour prématuré doit-il être imputé à nos finances communales alors qu'il nous démontre que la priorité du bourgmestre était d'une autre nature ?</u> <p>Le bourgmestre a dû effectivement revenir prématurément en Belgique. Ce retour prématuré n'a eu aucun impact sur les finances communales puisque les démarches et les dépenses inhérentes à ce retour (billet d'avion spécifique) ont été prises en charge intégralement par le bourgmestre lui-même.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>En conséquence, je souhaite également connaître dans les détails :</u> <p><u>Toutes les dépenses encourues et imputées à la caisse communale, pour chacune des trois personnes de la délégation</u></p> <p>Il s'agit des billets d'avion : Olivier MAINGAIN : 770,14 euros Philippe JAQUEMYNS : 689,77 euros la responsable du service Relations Extérieures : 689,77 euros Et des frais de visa : Uniquement pour la responsable du service Relations Extérieures : 26 euros. Olivier MAINGAIN et Philippe JAQUEMYNS bénéficiant d'un ESTA encore valide.</p> <p><u>D'autres frais étaient-ils à charge de l'organisation du congrès (lesquels ?)</u></p> <p>Les frais d'hébergement et de nourriture sont intégralement pris en charge par l'AIMF, ainsi que les frais d'organisation des réunions et ateliers de travail. Nous ne connaissons pas le détail de ces frais.</p> <p><u>Le plan de travail, jour par jour, de chacune des trois personnes de la délégation</u></p> <p>M. MAINGAIN étant rentré prématurément n'a pas pu assister aux réunions prévues.</p> <p>M. Philippe JAQUEMYNS et la responsable du service Relations Extérieures ont participé à l'entièreté des réunions générales, ainsi qu'à certains ateliers prévus dans le programme de la 37e Assemblée générale de l'AIMF (voir Programme en annexe - Le document est nommé programme provisoire mais c'est le document qui a finalement été distribué et c'est donc bien le programme tel qu'il a été exécuté dans les faits). ANNEXE 206-1</p> <p>Lundi 19 juin M. Philippe JAQUEMYNS et la responsable du service Relations Extérieures sont arrivés le lundi 19 juin dans l'après-midi –</p>
--	--	--

			<p>installation à l'hôtel – premiers contacts informels – 17h30 – Cocktail de bienvenue (réseautage).</p> <p>Mardi 20 juin Cf. programme sauf choix entre différents ateliers : 10h30-12h30 : Bilan à mi-parcours Partenariat stratégique AIMF/Union européenne 14h00-18h00 : Atelier 4 – Présentation de l'initiative soutenue par la Fondation Bill & Melinda Gates pour l'amélioration des services urbains clés dans les secteurs sociaux : assainissement, réponse aux situations d'urgence.</p> <p>Mercredi 21 juin Cf. programme sauf choix entre différents ateliers : 8h30-10h00 : Atelier 1 : Finances locales</p> <p>Jeudi 22 juin Cf. programme sauf choix entre différents ateliers : 9h00-10h30 : Présentation de l'initiative soutenue par la Fondation Bill & Melinda Gates pour l'amélioration des services urbains clés dans les secteurs sociaux : la planification familiale. Participation jusqu'à la fin du programme et départ le soir (retour en Belgique).</p> <p>• <u>Le rapport de mission qui a clôturé la mission de la délégation de WSL et le bénéfice escompté pour la commune (nouvelles idées et bonnes pratiques à mettre en application ...)</u></p> <p>Vous trouverez en annexe les conclusions et recommandations adoptées à l'issue de la 37^e Assemblée générale de l'AIMF tenue à Montréal en juin 2017 à la rédaction desquelles notre délégation a contribué. ANNEXE 206 Les rapports d'ateliers auxquels notre délégation a activement participé ne sont pas encore publiés. Ces documents constituent le rapport des missions des représentants de Woluwe-Saint-Lambert. (bénéfice escompté : cf. 1^{er} point)</p>
207	Enseignement communal – quel est le ratio du nombre d'élèves par habitant de Woluwe-Saint-Lambert et d'autres communes.	4/04/2018	<p>En réponse à vos différentes questions, nous vous prions de trouver les éléments suivants :</p> <p><u>Ratio nombre d'élèves, habitants de la commune / nombre d'élèves, habitants d'autres communes dans l'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert ?</u></p> <p>Veillez trouver en pièce jointe un tableau Excel reprenant ces informations. ANNEXE 207</p> <p><u>Parmi les élèves n'habitant pas WSL mais fréquentant l'enseignement communal, quelle est la ventilation par commune d'origine ?</u></p> <p>Le service ne dispose pas de cette ventilation. La demande a été faite aux directions d'écoles et dès que nous serons en possession de ces informations, nous vous les transmettrons.</p> <p><u>Ratio nombre d'élèves habitants de la commune fréquentant l'enseignement communal par rapport au nombre d'élèves habitants de la commune ne fréquentant pas l'enseignement communal de Woluwe-Saint-Lambert ?</u></p> <p>Il n'est pas possible d'effectuer ce calcul car nous ne pouvons pas déterminer la part de la population fréquentant l'enseignement maternel et primaire étant donné qu'il ne s'agit pas d'une tranche de la population entre deux âges bien déterminés du fait que tous les enfants ne rentrent pas à l'école au même âge et ne quittent pas l'enseignement primaire au même âge.</p>
208	"Projet Brel - copie de la décision Conseil d'état du 31/10/217 annulant la décision	4/04/2018	Renseignement non publiée (application de l'article 52 du règlement d'ordre intérieur)

	du fonctionnaire délégué de la Région délivrant le permis d'urbanisme.		
209	Quel est le montant de la cotisation à l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones)	11/04/2018	En réponse, nous vous communiquons que la commune de Woluwe-Saint-Lambert a versé à l'AIMF une cotisation d'un montant de 1.850 euros pour l'année 2017.